

Séjour au Cœur des Traditions Bienvenue à Laguiole en Aveyron

du 23 AU 30 Juin 2018

du 22 au 29 Septembre 2018

(merci de bien vouloir indiquer votre ordre de préférence ou votre choix)



Bulletin d'inscription

**A remettre
à la Communauté de Communes
Meurthe Mortagne Moselle**

Avant le 27 avril 2018

Rappel : l'organisation du séjour est soumise à l'inscription de 40 personnes minimum. En deçà de ce nombre, le séjour n'aura pas lieu.

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée dans la limite de 50 places par séjour.

ELIGIBILITE

2 offres tarifaires sont possibles en fonction des critères d'éligibilité suivants :

Sont « bénéficiaires » de l'offre à 237 € (hors frais de transport et taxes) :

- Les personnes de **plus de 60 ans révolus** à la date du départ (pas de dérogation possible), dont la ligne «**Impôt sur le revenu net avant correction**» de l'avis d'imposition est d'un montant inférieur ou égal à 61 euros (avis d'imposition 2016),
- Les conjoints de personnes de plus de 60 ans, non imposables (même si le conjoint à moins de 60 ans),
- Les personnes de plus de 55 ans en situation de handicap et non imposables,
- Les personnes accompagnant les personnes en situation de handicap, sans condition.

Peuvent bénéficier de l'offre à 397 € (hors frais de transport) :

- Les personnes ne correspondant pas aux critères précédents.

IDENTITE

Nom Prénom :

Demeurant :

.....

Téléphone :

Date de naissance :

Joindre une photocopie de la carte d'identité en cours de validité

Situation : retraité sans activité professionnelle

Non-imposable ou imposition **inférieur à 61 euros** – joindre **une photocopie de l'avis d'imposition** (sur la fiche d'imposition, se référer à la ligne 14 portant sur l'impôt sur les revenus soumis au barème dont il convient de déduire la décote éventuelle)

Je demande **mon inscription** dans le cadre du programme « Séniors en Vacances 2018 » pour le séjour :

du 23 au 30 juin du 22 au 29 septembre

(si la période retenue n'est plus disponible, êtes-vous d'accord pour que votre inscription soit reportée sur la 2^{ème} période) oui non

Je demande l'inscription de mon conjoint(e)/concubin(e)

Nom prénom :

Date de naissance :

Assurance annulation et rapatriement

L'assurance annulation/rapatriement **obligatoire de 2,5 %** est au tarif de **9.35 €**.

Cette assurance permet de bénéficier :

- du remboursement du séjour (hors coût du transport) en cas d'annulation justifiée par un certificat médical ou de force majeure, quelque soit le moment de l'annulation
- du rapatriement en cas d'hospitalisation.

Transport

Le transport s'effectuera en bus tout confort (Le coût du transport sera de 100 € maximum / tarif dégressif en fonction du nombre d'inscrits).

Je prendrai le départ de :

- Blainville sur l'Eau - parking MFC
- Bayon – place du Château
- Gerbéviller – place de la Mortagne

Restauration

Mon état de santé nécessite un régime alimentaire particulier :

- Oui Dans ce cas, préciser lequel :
- Non

Hébergement

Je désire être hébergé(e) :

- En chambre double (sanitaires privés)
Avec Mme ou M
- En chambre individuelle (dans la limite des places disponibles, supplément de 77,00 €/personne)

Païement du séjour et transport

La taxe de séjour en vigueur est payée directement par chaque participant en même temps que le séjour (0,50 € par nuit, soit 3.50 € pour la durée du séjour).

Prestation	Coût en €	Nombre de personne	Total en €
Séjour pour bénéficiaire de l'ANCV	237 €		
Séjour pour non bénéficiaire de l'ANCV	397 €		
Taxe de séjour obligatoire	3.50€		
Supplément chambre individuelle	Soit 77,00 / séjour		
Assurance obligatoire « annulation/rapatriement»	9.35 €		
		TOTAL	
Encaissement de 50 % à partir du 15 mai 2018		Sous total 1	
Encaissement de 50 % (30 juin ou 22 septembre 2018)		Sous total 2	
Transport * (montant maximum). Sera recalculé en fonction du nombre d'inscrits	100 €	X	X
Encaissement à partir du			
		TOTAL GLOBAL	

* Le coût définitif du transport ne peut être déterminé à ce jour. Le montant de 100 € est calculé sur la base de 40 personnes (nombre minimum de personnes pour l'organisation du séjour). Le tarif sera dégressif en fonction du nombre d'inscrits.

Le règlement s'effectuera en 3 fois :

- un premier lors de l'inscription concernant 50 % des frais de séjour et d'assurance
- un second lors de l'inscription concernant 50 % des frais de séjour et d'assurance, mais qui sera encaissé au moment du départ pour chaque séjour.
- un troisième pour le transport (sera demandé à la clôture des inscriptions).

Je joins le règlement concernant **les frais de séjour** par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**

D'un montant total de€. (Montant inscrit-en sous total 1)

D'un montant total de€. (Montant inscrit-en sous total 2)

En cas d'annulation du séjour du fait du manque de participants en date du 27 avril, les chèques seront rendus aux personnes inscrites.

Fait le..... à

Signature :